

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation est sanctionnée par un examen terminal comprenant 4 évaluations professionnelles et 3 évaluations générales.

Parmi ces épreuves :

- 3 épreuves sont des épreuves pratiques de ferrage, de forgeage, de maintenance des équipements.
- 4 autres épreuves sont des entretiens d'analyse de pratiques professionnelles concernant la manipulation et la contention des équidés, la réalisation d'un parage, la réalisation d'une prestation et la réalisation d'un ferrage en aluminium.

**Possibilité de poursuite d'études par un BTM.**

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les heures de formation en centre sont mixées avec les apprentis première, deuxième et troisième année du CAPa MF du CFA de la Meuse.

Les heures de formation en centre sont organisées autour de la pratique de forge (406 heures), complétées par de l'hippologie (105 heures), de l'économie d'entreprise (56 heures), par de la pratique d'atelier avec le travail de l'aluminium (98 heures).

La pratique de forge se réalise à la forge pédagogique du Pôle Équestre de l'EPL Agro de la Meuse, située à Belleray.

## DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule de Septembre à Juin ;  
La formation comprend 665 heures en centre et 721 heures en entreprise.

## EPL Agro de la Meuse

CFPPA - Formation adultes

CS 40249

55006 BAR-LE-DUC



☎ 03.29.79.64.81

✉ cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

♿ Référent Handicap  
(dans "contacts" sur le site internet)

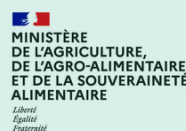
in f @ EPL Agro de la Meuse

### Certification :

Ministère de l'Agriculture et de la  
Souveraineté Alimentaire

RNCP 38388

Publication du 18/12/23



## FORMATION ADULTES

# MARÉCHAL FERRANT

CERTIFICAT D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE AGRICOLE

**Diplôme de niveau 3**



**665 heures de cours**



**700 heures en entreprise**



**Session de septembre à juin**



**Alternance formation / entreprise**

imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique



## MÉTIER PRÉPARÉ

Maréchal Ferrant.

**Activités :** réaliser des activités de maréchalerie (déferrer, forger, ferrer) à partir de l'observation des chevaux et de leur environnement

Gérer son entreprise dans le cas d'une activité indépendante, communiquer avec les clients.

**Environnement :** bonne condition physique nécessaire, travail seul, déplacements chez les clients, travail à l'extérieur, contact avec les chevaux.

## OBJECTIFS

Le CAPa Maréchal Ferrant est un diplôme d'état de niveau 3, certification relevant du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Ce diplôme vise à former des maréchaux ferrant, artisan ou salarié assurant les activités suivantes:

- Entretien et/ou améliorer la locomotion du cheval par un parage approprié sur la boîte cornée et, en fonction des besoins du cheval, par l'application de ferrures ou de prothèses adaptées, dans le respect de l'harmonie, du bien-être et des performances du cheval ;
- Donner également des conseils relatifs à l'appareil locomoteur des chevaux confiés ;
- Communiquer avec la clientèle et également avec les autres professionnels tels que les vétérinaires, ostéopathes, entraîneurs, cavaliers, fournisseurs de matériaux, selliers, etc.

## FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

## INSCRIPTION

Prendre contact avec le CFPPA qui réalisera un entretien de positionnement et vous enverra le dossier d'inscription le cas échéant.

Les délais d'accès à l'action varient en fonction du financement.



## FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation (jusqu'à 7980€) peut être pris en charge en partie par votre Compte Personnel de Formation ; France Travail ; l'AGEFIPH ; votre Employeur. La rémunération dépend de votre situation.

Se référer aux Conditions Générales de Vente.

## PUBLIC CONCERNÉ

- Salariés en reconversion ;
- Agriculteurs ou futurs agriculteurs ;
- Demandeurs d'emploi ;
- Autres.

**Un référent handicap est à votre disposition**

## CONTENUS PRINCIPAUX

La formation est organisée en modules s'articulant autour des capacités suivantes :

### Domaine social :

**Capacité 1 :** Agir dans les situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

**Capacité 2 :** Mettre en œuvre des actions contribuant à la construction personnelle

**Capacité 3 :** Interagir avec son environnement social

### Domaine Professionnel :

**Capacité 4 :** Réaliser des travaux de maréchalerie

**Capacité 5 :** Réaliser des interventions sur les équidés

**Capacité 6 :** Assurer le fonctionnement sur les équidés

**Capacité 7 :** S'adapter à des enjeux professionnels locaux (ferrage en aluminium)

Une individualisation des parcours est réalisée suivant les acquis académiques des candidats: Les capacités du domaine social sont validées si le candidat est titulaire d'un niveau 3 ou son équivalent.

Si ce candidat n'est pas titulaire d'un niveau 3 ou son équivalent, ces capacités sont abordées en autoformation.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir suivi une classe de troisième au minimum ;  
Avoir plus de 18 ans.

Validation des acquis académiques pour les candidats ayant un niveau 3 à minima (CAP -BEP).